



Pose d'une cuisine équipée

Par **mapfra**, le **02/05/2019** à **12:53**

Bonjour,
Mon locataire souhaite poser, à ses frais, une cuisine équipée en remplacement d'un évier et bas d'évier actuel. Je lui ai demandé de m'en faire une demande écrite. Que dois-je préciser dans la réponse compte tenu qu'il ne pourra remettre en état l'existant ? Est ce que je peux mettre en condition de laisser la cuisine équipée ?
Merci.
Marie.

Par **goofyto8**, le **02/05/2019** à **17:11**

bonjour,
[citation]Est ce que je peux mettre en condition de laisser la cuisine équipement ?[/citation]
noui, il faut le faire; sinon en démontant sa cuisine équipée il risque de causer des dégradations difficilement réparables sans engager des frais de remise en état importants.

Par **morobar**, le **03/05/2019** à **08:12**

Bonjour,
Souvent dans un cas semblable on évoque une possible reprise des équipements inversement proportionnelle, financièrement parlant, à la durée d'usage.
exemple: 3 ans ==> 30% puis 4 ans 15% et au delà de 5 ans==>zéro